

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10
Date de convocation : 27/10/2023

Séance extraordinaire du 28 octobre 2023
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents : Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD - Patricia MARCHAL - David HACKEL – Mélissa STROHM

Membre absent excusé : Aurore RUFFENACH qui a donné procuration à Marie-Jeanne BECKER

Secrétaire de séance : Stéphane GIO

N° 2023D2810-02

Objet : Renouvellement du bail de la chasse communale période du 02 février 2024 au 01 février 2033.

Le Maire rappelle le contexte et indique que la présente délibération remplace la précédente délibération 2023D2510-1.

Le Maire rappelle aussi que :

- La superficie totale de la chasse communale est de 154 ha 2 a 20 ca.
- Les enclaves demandées en réserves par l'ONF représentent une surface de 41 ha 94 a 57 ca.
- La superficie chassable par le locataire est donc de 112 ha 07 a 63 ca
- le nombre de propriétaires qualifiés pour prendre part au vote était de 286 et que le nombre de propriétaires ayant opté pour la cession produit de location au profit de la commune est de 205

Attendu que plus des deux tiers des propriétaires, représentant plus des deux tiers de la surface de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune, ce produit sera pour la durée du bail, période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033 abandonné à la Commune.

Après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période précitée et après avoir pris connaissance du compte-rendu établi par la Commission Consultative,

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

décide :

- de fixer à **112 ha 07 a 63 ca** la contenance à soumettre en un seul lot de chasse,
- de louer par convention de gré à gré ledit lot en fixant le prix annuel de la location à 3 800 €
- d'autoriser le Maire à signer la convention de gré à gré avec Monsieur Jean-Luc MINKER demeurant 3 rue Principale 67170 ROTTELSHEIM,
- d'accepter comme base, le cahier des charges arrêté par Monsieur le Préfet de la Moselle,
- que tous les frais seront appliqués conformément au cahier des charges.

souhaite inclure dans le cahier des charges, les clauses spéciales suivantes :

- le locataire sera tenu, lors de ses déplacements en véhicules, d'utiliser uniquement les chemins communaux reconnus, l'accès aux propriétés privées en véhicule lui étant interdit sauf accord préalable écrit du propriétaire,
- le locataire s'engage à coordonner ses actions de chasse afin ne pas perturber ou interférer avec les locataires des autres lots voisins.
- annuellement, le locataire fera parvenir la liste nominative de ses partenaires habituels,
- le locataire sera tenu, avant d'installer un mirador, de solliciter l'autorisation du propriétaire du terrain,
- les éventuels miradors installés devront être en excellent état, ceci afin d'éviter des problèmes de sécurité pour les utilisateurs et une cartographie des positions devra être transmise à la mairie (déploiement d'éventuels secours) et mise à jour chaque année,
- une réunion annuelle sera programmée en septembre (bilan saison écoulée, plan de chasse à venir, ...)
- en cas de jour de chasse exceptionnel, le locataire s'engage à alerter, par écrit, la mairie au moins 7 jours, avant l'action de chasse prévue en précisant le nombre de participants et si possible la localisation. Sans être interdit, il serait judicieux que ce jour ne soit pas un mercredi.

Vote	Pour : 8	Contre : 1	Abstention : 2
-------------	----------	------------	----------------

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
ÉMIS ET RENDU EXÉCUTOIRE, PAR TRANSMISSION À LA SOUS-
PRÉFECTURE, le 30 octobre 2023

À Haselbourg, le 28 octobre 2023
Le Maire, Didier CABAILLOT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10
Date de convocation : 27/10/2023

Séance extraordinaire du 28 octobre 2023
Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT – Maire

Membres présents :

Denis BOUR – Daniel KOCH - Marie-Jeanne BECKER - Muriel GIES – Stéphane GIO – Didier GIRARD
- Patricia MARCHAL - David HACKEL – Mélissa STROHM

Membre absent excusé : RUFFENACH Aurore qui a donné pouvoir à BECKER Marie-Jeanne

Secrétaire de séance : Stéphane GIO

Retrait d'une délibération

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,
Vu la délibération n°2023D2510-01 du 25 octobre 2023 portant sur le renouvellement du bail de chasse pour la période 2024-2033,
Sur avis circonstancié de l'ONF,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 2023D2510-01.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

décide de retirer la délibération n° 2023D2510-01 du 25 octobre 2023 portant sur le renouvellement du bail de chasse pour la période 2024-2033

Vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
EMIS ET RENDU EXECUTOIRE
PAR TRANSMISSION A LA SOUS-PREFECTURE
Le 30 octobre 2023
A Haselbourg, le 28 octobre 2023

Le Maire,
Didier CABAILLOT